

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 04 avril 2016

Convocation du 30 mars 2016

Publication du 08 avril 2016

**Étaient présents** : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC.

**Étaient représentés** : Christophe BRILLIARD (procuration à Yann LAINE), Éric DESQUIREZ (procuration à Philippe RUPIN).

**Étaient excusés** : Sophie LEVITTE, Fabrice VIEL.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 04 avril 2016 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

#### Retrait du totem

Le second totem gênant la visibilité à l'entrée sud de la commune a bien été retiré le jeudi 24 mars.

#### Audit informatique École

La société DMI a effectué un audit des problèmes informatiques rencontrés à l'école.

L'école dispose de 10 ordinateurs portables acquis en 2011 dans le cadre du dispositif Ecole Numérique Rurale avec tableau blanc interactif.

Hormis ce matériel, la commune n'a jamais acheté d'ordinateur pour l'école qui a toujours utilisé des ordinateurs donnés par des sociétés renouvelant leur parc informatique.

À ce jour, compte tenu des dysfonctionnements récurrents, il convient de changer le switch et le routeur Wifi pour un montant de 378 €T.T.C. et il est envisagé d'équiper chaque enseignant d'un ordinateur portable pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions (coût estimatif de 3 000 €).

#### Impasse du Poiteau – **Délibération n°2016-7**

Par délibération n° 2015-12 en date du 30 mars 2015, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour la reprise de la voirie de l'impasse du Poiteau dans le domaine public à condition que les riverains participent financièrement à sa réfection selon accord établi.

Il convient de préciser cette délibération en autorisant la commune à acquérir à l'euro symbolique les parcelles de voirie.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :**

- **AUTORISE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AD n° 08 et AD n°12 constituant la voirie et les équipements communs de l'association syndicale du lotissement ;
- **CHARGE** Maître BLANQUINQUE de rédiger l'acte d'acquisition ;
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de la commune.

### **II. Attribution des pâtis 2016 – Délibération n°2016-8**

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'attribution des pâtis mis à jour pour 2016.

M. Hervé DEZANNEAU a fait savoir qu'il ne souhaite pas poursuivre sa location en 2016 du demi-pâtis n°58. M. Fabrice LAUNAY libère le demi-pâtis n°61 et reprend avec M. et Mme DESCOURVIERES les ¾ du pâtis n° 56.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer les pâtis pour l'année 2016 au prix de 10 €/le lot de 6 ares comme suit :

Nom	N° lot	Nb de lot	Surface en ares
Monsieur Fabrice LAUNAY	56	3/4	4.5
Monsieur Raymond FRANCOIS	56/57	3/4	4.5
Monsieur Jean-Bernard SIGOILLOT	57	½	3
Monsieur Didier LACOMME	58	½	3
Monsieur Georges PETIT	59	1	6
Monsieur Gilles RICHARD	60	1	6
Monsieur Alain CAPELLI	61/62	1	6
Madame Chantal MASSON	62	½	3
Monsieur Jean-Pierre HEUGUET	63	1	6
Monsieur Éric DESQUIREZ	64	1	6
Monsieur Jean GOUSSOT	104	1/2	3

### **III. Indemnités de fonction des adjoints – Délibération n°2016-9**

Monsieur le Maire rappelle qu'en mai 2014, il avait demandé la baisse de son indemnité de Maire à 28% de l'indice 1015 au lieu de 31%, abaissant ses indemnités cumulées avec celles de Vice-Président de la CCSD sous le seuil d'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale afin de ne pas faire supporter à la commune une dépense annuelle de 4 300 €

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 impose aux Maires des communes de moins de 1 000 habitants à percevoir l'indemnité maximale soit 31% de l'indice 1015. M. le Maire a demandé la baisse de son indemnité de Vice-Président afin que la commune n'ait pas à cotiser à hauteur de 4 311,84 €/par an.

Il souhaiterait que l'économie ainsi réalisée bénéficie aux adjoints. Il rappelle qu'au début du mandat l'indemnité des adjoints avait été fixée approximativement à 200 €net et qu'il avait été dit qu'elle serait revue au budget 2015.

Monsieur le Maire souhaite qu'une augmentation soit votée afin de valoriser leur engagement pour la commune.

Après en avoir débattu en réunion de préparation budgétaire, il est proposé de fixer un taux d'indemnité différencié par adjoint compte tenu de leurs possibilités d'investissement pour la commune. Cette revalorisation représente une charge de 2 017,56 €/par an entièrement compensée par les économies réalisées sur les charges sociales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 3 abstentions, DÉCIDE** de fixer le taux de l'indemnité des adjoints comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 :

- 8,25 % de l'indice 1015 pour le 1<sup>er</sup> adjoint
- 7,5 % de l'indice 1015 pour le 2<sup>ème</sup> adjoint
- 6,5 % de l'indice 1015 pour le 3<sup>ème</sup> adjoint

#### **Mise à jour du tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités**

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 1 <sup>er</sup> mai 2016	MONTANT MENSUEL NET au 1 <sup>er</sup> mai 2016	POURCENTAGE INDICE 1015
Maire	GARNERET Alexandre	1 178,45	1 042,13	31
1 <sup>er</sup> adjoint	RUPIN Philippe	313,62 €	280,00 €	8,25
2 <sup>ème</sup> adjointe	REMONDINI Pascale	285,11 €	254,55 €	7,5
3 <sup>ème</sup> adjoint	LAINÉ Yann	247,09 €	220,60 €	6,5
Total mensuel		2 024,27 €	1 797,28 €	

#### **IV. Déplacement de l'aide de jeux \* Délibération n°2016-10**

Monsieur le Maire indique qu'il est régulièrement alerté sur les nuisances générées par le comportement des utilisateurs de l'aire de jeux installée au lotissement « les Chêneteaux ». Il a lui-même constaté ces nuisances qui perdurent malgré les rappels à l'ordre faits.

Le Conseil Municipal regrette de devoir arriver à la solution de démonter l'aire de jeux, compte tenu de l'investissement de l'équipe municipale précédente ayant porté ce projet qui répondait à un besoin sur la commune. Le coût de ces investissements pour la commune en 2013 était de 17 710,96 €T.T.C. Toutefois, compte tenu de la situation invivable pour les riverains due à l'absence de respect des consignes d'utilisation et à un manque de civisme, M. le Maire va faire procéder à son démontage. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur sa réimplantation. Le seul terrain communal susceptible d'accueillir ces équipements est situé aux pâtis, l'idée de la parcelle de peupliers sur les Remparts devant être écartée compte tenu des conditions exclusives du legs reçu par la commune de Féney sur cette parcelle. La situation géographique des pâtis imposerait aux parents d'y accompagner leurs enfants et de les surveiller. Deux devis ont été demandés pour la dépose et la réinstallation de l'aire de jeux. Le moins disant s'élève à 5 100 €

Compte tenu de la problématique du chemin d'accès inapproprié aux venues de véhicules, des nuisances susceptibles d'être causées envers les jardins allotis, de la proximité d'un cours d'eau,

**le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de ne pas réinstaller l'aire de jeux dans l'immédiat ;
- **DÉCIDE** de stocker ce matériel et de l'inclure, si un tel projet était mis en œuvre dans les années à venir, dans un ensemble plus global d'aménagement de structures de loisirs ;
- **DÉCIDE** de communiquer cette décision aux habitants par le biais d'un avis municipal en explicitant que l'incivisme a pour conséquence ce retrait.

Yann LAINE présente un projet de réaménagement de l'espace vert sur lequel était située l'aire de jeux. Le projet prévoit la création de volumes de terre (sur stock travaux de construction en cours), la pose de bordures bois, la mise en place de paillage, de sable de rivière, de plaques d'ardoise ainsi que la plantation de rosiers paysagers, de graminées et de lavandes, de cyprès totem, de buis boule ainsi que d'arbustes à fleurs type amélanchier pour un coût de 10 000 € La réalisation de ces travaux sera abordée au moment du vote du budget.

#### **V. Approbation du compte de gestion 2015 - délibération n°2016-11**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Le conseil municipal,**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion pour le budget principal dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **VI. Présentation et vote du compte administratif 2016 - délibération n°2016-12**

Le Maire présente le Budget Primitif 2015, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2015 pour le budget principal.

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2015 qui se décomposent comme suit :

#### INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice 2015	306 131,98	Recettes exercice 2015	389 332,47
Résultats exercice 2015 (excédent)			83 200,49
Déficit antérieur reporté	109 521,27		
<b>RÉSULTAT GLOBAL (déficit)</b>	<b>26 320,78</b>		
Restes à réaliser :	863 065,86		788 000,00
Résultat cumulé (déficit)	101 386,64		

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses exercice 2015	215 990,49	Recettes exercice 2015	275 534,70
Résultats exercice 2015 (excédent)			59 544,21
		Excédent antérieur reporté	128 349,87
<b>RÉSULTAT GLOBAL (excédent)</b>			<b>187 894,08</b>

Détail du compte administratif par chapitre :

#### RECETTES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2015	Réalisé 2015
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	6 080,00	9 828,74
73	Impôts et taxes	183 880,00	186 158,92
74	Dotations, subventions et participations	62 050,00	60 847,73
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	17 380,78
77	Produits exceptionnels	1 000,00	1 318,53
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>269 010,00</b>	<b>275 534,70</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>274 010,00</b>	<b>275 534,70</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	128 350,00	128 349,87
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>402 360,00</b>	<b>403 884,57</b>

#### DEPENSES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2015	Réalisé 2015
011	Charges à caractère général	117 350,00	90 675,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	66 410,00	61 120,29
014	Atténuations de produits	5 500,00	3 608,00
65	Autres charges de gestion courante	55 490,00	54 443,78
66	Charges financières	14 000,00	4 256,97
67	Charges exceptionnelles	70,00	60,50
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>258 820,00</b>	<b>214 165,49</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	1 825,00	1 825,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>260 645,00</b>	<b>215 990,49</b>
023	Virement à la section d'investissement	91 472,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>352 117,00</b>	<b>215 990,49</b>

#### RECETTES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2015	Réalisé 2015
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 590,00	95 155,55
13	Subventions d'investissement reçues	35 385,00	16 650,50
16	emprunts	1 270 000,00	260 000,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 328 975,00</b>	<b>371 806,05</b>

040	Op° ordre de transfert entre section	1 825,00	1 825,00
041	Opérations patrimoniales	208 700,00	15 701,42
024	Produit des cessions d'immobilisation	615,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>1 540 115,00</b>	<b>389 332,47</b>
021	Virement de section fonctionnement	91 472,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>1 631 587,00</b>	<b>389 332,47</b>

## DEPENSES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2015	Réalisé 2015
16	Remboursement capital emprunts	50 000,00	34 306,23
20	Immobilisations incorporelles	92 000,00	33 007,62
204	Subventions d'équipement versées	5 610,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	141 880,00	31 618,16
23	Immobilisations en cours	351 000,00	85 677,01
Opération 113	Construction Mairie	323 875,00	48 015,14
Opération 114	Construction salle de rencontres	252 000,00	57 260,14
Opération 115	Construction garage atelier	92 000,00	546,26
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 308 365,00</b>	<b>290 430,56</b>
040	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	208 700,00	15 701,42
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>1 522 065,00</b>	<b>306 131,98</b>
001	Déficit d'investissement reporté	109 522,00	109 521,27
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>1 631 587,00</b>	<b>415 653,25</b>

Le Maire reprend la présidence de la séance.

## VII. Affectation du résultat de l'exercice 2015 - délibération n° 2016-13

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2015, soit :

- Section d'investissement : DÉFICIT de 101 386,64 €
- Section de fonctionnement : EXCÉDENT de 187 894,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- AFFECTATION de la somme de 101 386,64 euros à la section d'investissement (recette portée sur le budget de l'an 2016 à l'article 1068 – chapitre 10) ;
- REPORT en section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2016 à l'article 002 (excédent antérieur reporté en recettes) du solde disponible, soit 86 507,44 euros.

## VIII. Vote du taux des taxes directes locales - délibération n°2016-14

Le Maire présente l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale qui fait apparaître pour la commune des recettes fiscales pour 2016 à taux constant d'un montant de 162 282 € réparties comme suit :

- Taxe d'habitation : 72 703 €
- Foncier bâti : 82 266 €
- Foncier non bâti : 7 313 €

étant précisé que les services fiscaux ont indiqué que les bases de taxe d'habitation sont surestimées d'environ 2% compte tenu des dégrèvements de taxe d'habitation en cours (réforme de la majoration d'une demi-part supplémentaire).

Compte tenu des travaux de sécurisation routière envisagés sur la commune sur les routes départementales, le Conseil Municipal décide d'une augmentation des taux d'imposition.

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget,

Le Conseil Municipal s'étant prononcé sur une augmentation différenciée des taux (augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une proportion supérieure au coefficient de variation proportionnelle des taux susceptibles d'être appliqués pour obtenir le produit fiscal attendu, avec maintien du taux actuel de taxe sur le foncier non bâti,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE** de fixer le taux des taxes comme suit pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 7,72 %
- Foncier bâti : 14,04%
- Foncier non bâti : 40,18 %

Soit une augmentation de 4,5 % des taxes d'habitation et de foncier bâti.

Les recettes fiscales de la commune s'élèveront donc à 169 201 € pour 2016. (167 682 € en tenant compte des 2% de surestimation de la taxe d'habitation).

## **IX. Présentation et vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif pour 2016 préparé lors des réunions de la commission budget des 08 février et 21 mars.

Le Conseil Municipal décide des principaux investissements qu'il souhaite valider au budget 2016 : réalisation d'une deuxième tranche de travaux sur la RD 31, réaménagement de l'espace vert du lotissement « Les Chêneteaux » après enlèvement de l'aire de jeux, réfection de l'impasse du Poiteau avec participation financière des riverains, renouvellement de l'équipement informatique, travaux d'accessibilité des toilettes du restaurant.

Compte tenu des ajustements budgétaires arbitrés lors de cette séance de Conseil Municipal et des décisions liées à l'équilibre du budget (taux des taxes, emprunts, virement de la section de fonctionnement), le Conseil Municipal décide de reporter le vote du budget après mise à jour de celui-ci.

Le Conseil Municipal se réunira de nouveau le lundi 11 avril pour ce vote.

## **X. Compte rendu des réunions**

 SIVOS de Gevrey-Chambertin – 21 mars 2016

La participation financière de la commune au SIVOS de Gevrey-Chambertin pour 2016 sera de 4 749 € (4 252 € en 2015)

 Communauté de Communes du Sud Dijonnais – 24 mars 2016

Les conseillers communautaires ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition intercommunaux pour l'année 2016.

 Anniversaire de l'Association Familles Rurales de Noiron-sous-Gevrey et des communes environnantes

Monsieur le Maire a assisté aux 50 ans de l'association. Cette association a mis en place le premier service de restauration scolaire sur la commune en 1993 et a œuvré bénévolement pour ce service sur la commune jusqu'à la reprise de la compétence périscolaire par la Communauté de Communes en septembre 2012.

## **XI. Questions et informations diverses**

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.  
Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 11 avril 2016.